

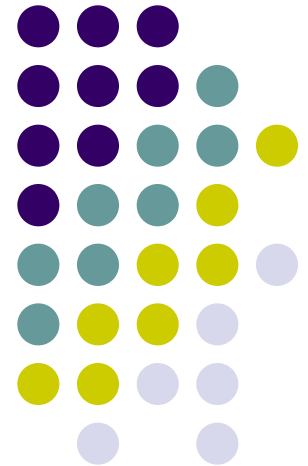
Information à destination des parents d'élèves de 3è



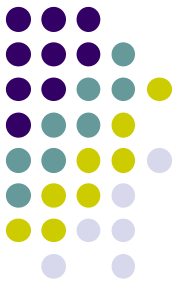
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CIO – Centre d'information et d'orientation
ANNEMASSE - Académie de Grenoble



Faire un choix d'orientation, c'est...



Apprendre à se connaître
s'interroger sur ses intérêts,
sa personnalité,
ses résultats scolaires...

S'informer sur les formations
les contenus, les horaires,
le diplôme obtenu, les lieux,
la durée des études,
les poursuites d'études ...

S'informer sur les métiers
les activités du métier,
les conditions de travail,
le quotidien ...

Objectifs : diplôme - vie active



En général : vie active ou poursuite d'études courtes

En général : Etudes longues

En général : Etudes courtes

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

CAP

terminale professionnelle

terminale générale

terminale technologique

2^e année

première professionnelle

première générale

première technologique

1^{re} année

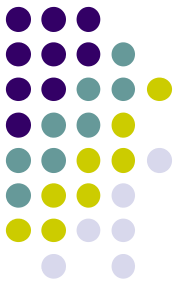
seconde professionnelle

seconde générale et technologique

Lycée professionnel

Lycée général ...

... et technologique



LA VOIE PROFESSIONNELLE

Après un C.A.P ou un Bac Pro



Poursuite d'études en 1 ou 2 ans (en général en BTS)

Vie Active

BAC PRO

**TERMINALE
PROFESSIONNELLE**

**PREMIÈRE
PROFESSIONNELLE**

**SECONDE
PROFESSIONNELLE**

CAP

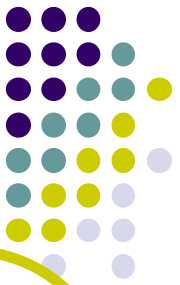
**CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE**

**Formation
en
1 à 3 ans**

TROISIEME

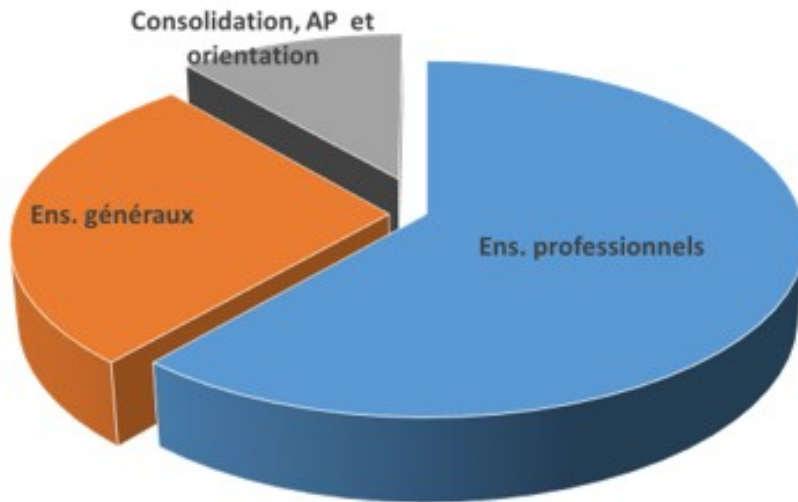


Au programme



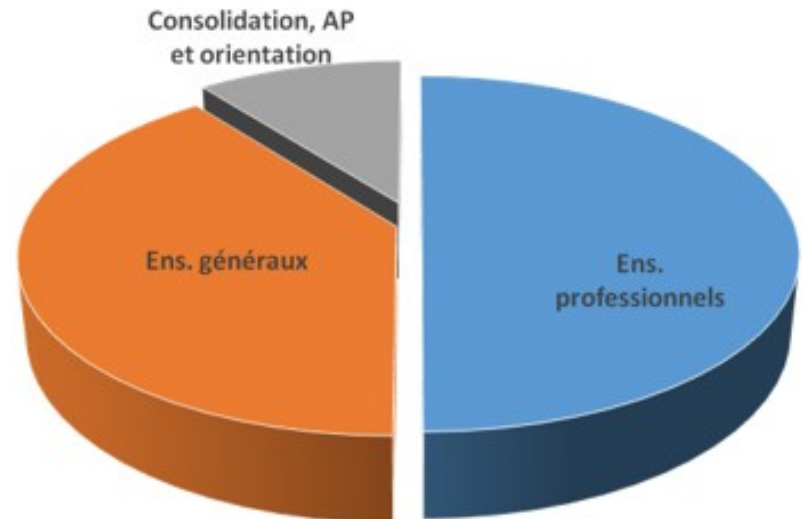
En CAP

se former à un métier
précis (*environ 200 spécialités*)

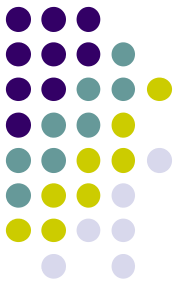


En BAC PRO

se former à un
domaine professionnel
(*environ 90 spécialités*)



AP : accompagnement personnalisé



2 modalités de formation

Statut Scolaire

- Formation en lycée professionnel
- Périodes de formation en milieu professionnel

12 à 15 semaines en
CAP (2 ans)

18 à 22 semaines en
BAC pro (3 ans)

**Convention de stage
avec une entreprise**

Statut Apprentis

- Formation en entreprise et en centre de formation pour apprentis (CFA)
- 1 semaine en cours et 3 semaines formation en entreprise en CAP, 50%/50% en BAC pro

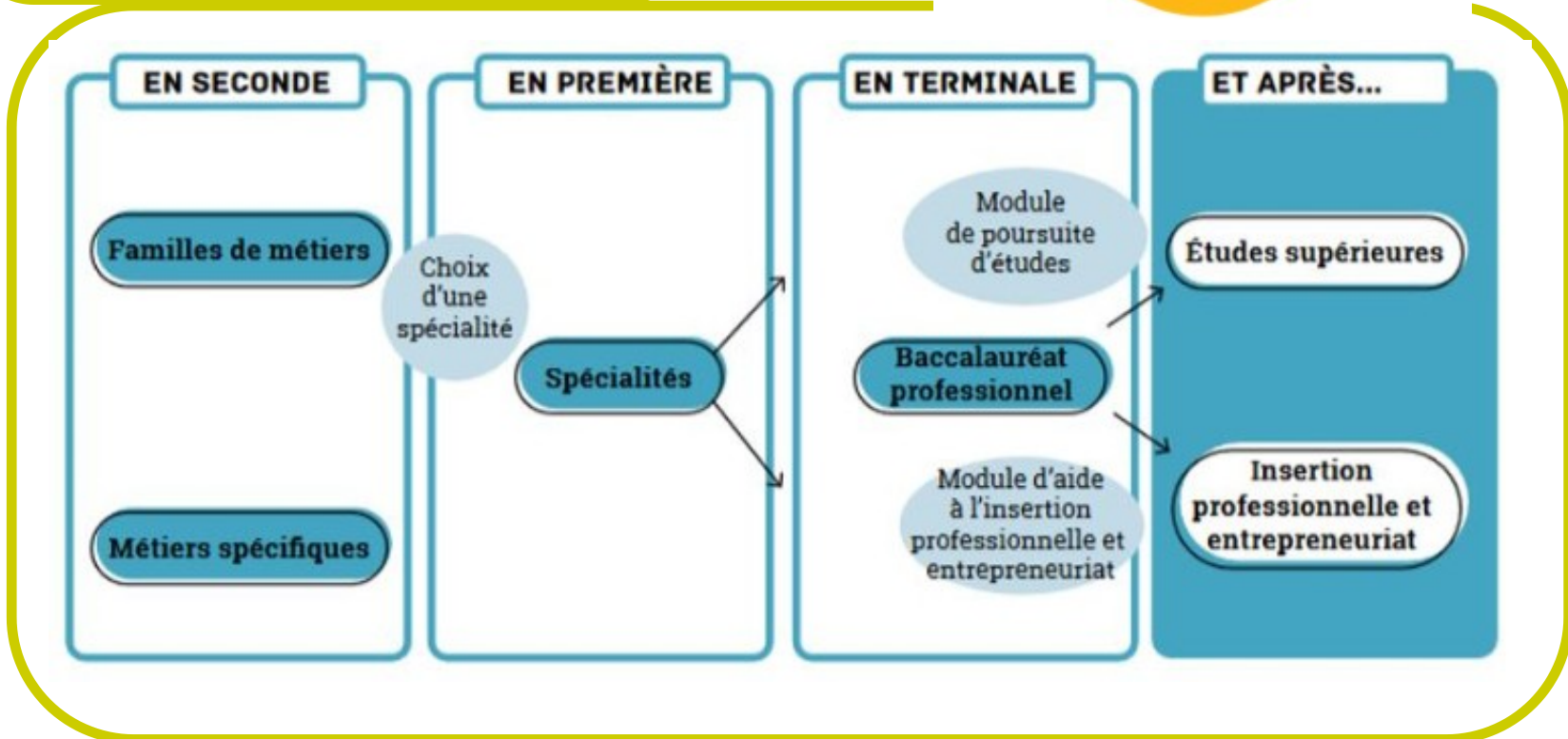
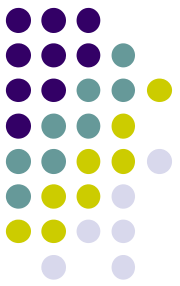
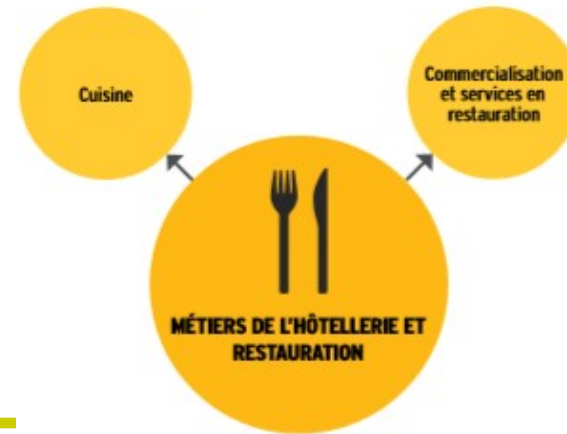
**Contrat de travail
avec un employeur**

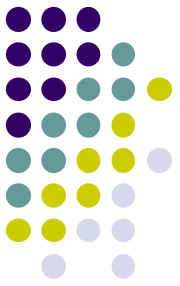
Pour des diplômes identiques!

Différences : Lien avec l'entreprise, la rémunération, les vacances (5 semaines en apprentissage).

Organisation du BAC pro

La 2nde professionnelle est organisée par famille de métiers. Ce qui permet de découvrir la famille de métiers qui nous plaît, apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur, et choisir, à la fin de l'année de 2^{de} professionnelle, son métier et sa spécialité !





La voie générale

Baccalauréat général

Au Programme

Enseignement théorique et abstrait

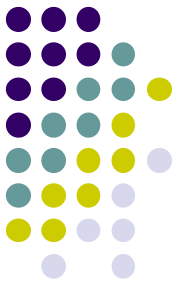
Réfléchir, analyser, synthétiser, argumenter, rédiger

Travail personnel important

Autonomie

La voie technologique

Baccalauréat technologique



Au Programme

Enseignement technologique

(projet et étude de cas concrets)

Travaux pratiques (T.P.)

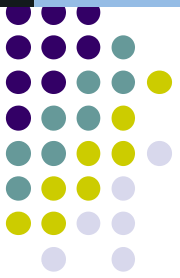
(en laboratoire,
en salle d'informatique, de technologie, ...)

Enseignement général

(permet de consolider les savoirs fondamentaux)

➤ **Choisir un secteur d'activité**

La voie technologique en 1^{re} et Terminale

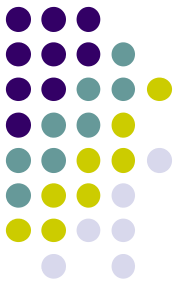


Tronc commun :

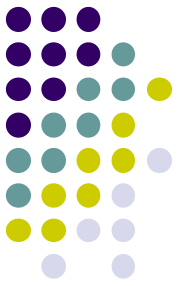
- Français / Philosophie
-
- Histoire – géographie
-
- Enseignement moral et civique
-
- Langue vivante A et langue vivante B
(+enseignement techno en langue vivante)
-
- Education physique et sportive
-
- Mathématiques

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé
_____ et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design
et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie
et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management
_____ et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie
et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre,
de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie
et du vivant (dans les lycées agricoles
uniquement)



LE CALENDRIER DE L'ORIENTATION & LES DÉMARCHES

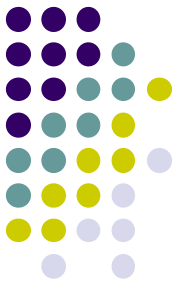


Les 3 étapes du projet d'orientation

1 Le temps de la réflexion

Oct. À dec.

- Apprendre à se connaître
- S'informer sur les formations
- S'informer sur les métiers

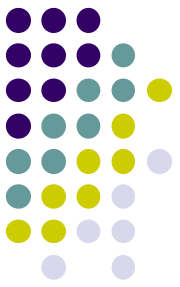


2. Le temps du dialogue

de janv à févr

Remplissez la « fiche dialogue »
pour exprimer
votre/vos **intention(s)**
provisoire(s) d'orientation
(seconde générale et
technologique et/ou seconde
professionnelle et/ou 1^{ère} année de
CAP)

En mars conseil de classe du 2^{ème} trimestre : donne un avis provisoire sur
ces intentions d'orientation et/ou formule d'autres propositions



3. Le temps du choix



Saisir vos **intentions définitives** d'orientations et préciser vos **choix de formation et d'établissement**.
10 vœux max + 5 hors académie !

En Juin conseil de classe du 3^{ème} trimestre : étudie les demandes définitives d'orientation et prend une décision.

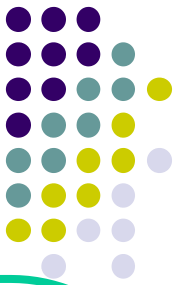
si conforme au choix de l'élève = décision d'orientation finale

Si pas conforme = entretien famille, élève et chef d'établissement

Fin Juin, début Juillet : résultats d'affectation pour l'établissement et la formation.



C'est à vous d'inscrire votre enfant dans l'établissement.



Poursuite de scolarité en établissement public :

→ demande faite par l'intermédiaire du collège

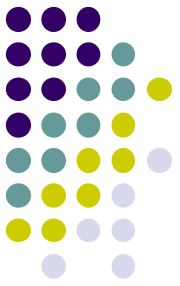
Poursuite d'études en établissement privé:

**→ Démarche de la famille auprès de l'établissement concerné dès que possible
+ demande par l'intermédiaire du collège**

Poursuite de scolarité en apprentissage:

→ Recherche d'un contrat d'apprentissage + contacter les établissements

PENSEZ AUX JOURNÉES PORTES OUVERTES !



Pour rencontrer un/une Psychologue de l'Education Nationale spécialisé en conseil en orientation

- au **collège** , le lundi de 09h à 12h & 13h à 16h, prise de RDV à la vie scolaire

-au **CIO d'Annemasse : 04 50 38 15 23**

du lundi au vendredi 9h00-12h & 13h30-17h00 (y compris pendant les vacances scolaires)